

REUNION DE LA CLE

Réunion du 18 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 octobre à 9 heures 30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Alagnon s'est réunie à Massiac sous la présidence de Mme VIGUES.

ORDRE DU JOUR

- Priorisation des actions pour la mise en œuvre du SAGE (vote)
- Tableau de bord et indicateurs : mode d'actualisation/priorisation
- Tableau de bord interactif
- Présentation de la feuille de route du SAGE (vote)
- Association de la CLE / programme de mesure (2022 – 2027) (vote)
- Consultation de la CLE sur la reconnaissance du SIGAL en tant qu'EPAGE (vote)
- Questionnaire sur le fonctionnement et le rôle des CLE (du ministère)
- Zoom sur l'épisode de sécheresse
- Communication

ÉTAIENT PRESENTS

MEMBRES DU COLLEGE DES ELUS	STRUCTURE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR
M. VIGIER Jean-Pierre	Conseil Régional d'Auvergne	Conseiller Régional	Excusé	Pouvoir
M. ACHALME Didier	Conseil Départemental du Cantal	Vice-Président	Excusé	
M. GIBELIN Pascal	Conseil Départemental de la Haute-Loire	Conseiller départemental	Oui	
Mme ESBELIN Nicole	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	Conseiller départemental	Oui	
M. COUVRET Jacques	Association des Maires du Cantal	Maire de Saint-Poncy	Oui	
M. POUILHE Michel		Maire de Ferrières-Saint-Mary	Non	

M. TESTUD Gabriel		Mairie de Saint-Mary le Plain	Non	
Mme. VIGUES Nicole		Maire de Laveissière	Oui	
M. SABATIER Bruno		Conseiller muni. Mairie Massiac	Excusé	Pouvoir
M. VEDRINES Sébastien		Maire de Molèdes	Oui	
M. TOURVIEILLE Denis		Maire de Sainte-Anastasia	Oui	
M. CHABRIER Gilles		Maire de Murat	Non	
Mme. PRADEL Gislaine		Maire de Neussargues en Pinatelle	Excusée	Pouvoir
M. BARD Stéphane	Association des Maires de Haute-Loire	Mairie de Léotoing	Excusé	
M. HALFON André		Maire de Torsiac	Oui	
M. FILIOL Jacques		Maire de Grenier-Montgon, VP du SIGAL	Excusé	Pouvoir
Mme BRUNETTI Graziella	Association des Maires du Puy-de-Dôme	Maire de Saint-Germain-Lembron	Excusé	Pouvoir
M. CORREIA Emmanuel		Maire d'Anzat-le-Luguet	Excusé	Pouvoir
Mme BOUQUET Jocelyne	Etablissement Public Loire	Représentant	Non	
Mme Martine GUIBERT	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne	Représentante Nadège GUIMARD	Excusée	
M. DESTANNES Michel	SIGAL	Président du SIGAL, Maire de Massiac	Oui	

MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS	NOM DU REPRESENTANT	FONCTION	PRESENT	POUVOIR
Chambre d'Agriculture du Cantal (le Président ou son représentant)	M. IZABEL Mathieu	Elu	Oui	
Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire (le Président ou son représentant)	M. BERTRAND Dominique	Elu	Oui	
Chambre de commerce et d'industrie du Cantal (le Président ou son représentant)	M. VILLARET Bernard	Président	Oui	
Centre Régional de la Propriété Forestière (le Président ou son représentant)	GAUMET Mathias		Excusé	
Union Fédérale des Consommateurs d'Auvergne (le Président ou son représentant)	Mme FREMON Claudine	Vice-Présidente	Excusée	Pouvoir
France Hydroélectricité (le Président ou son représentant)	M. DUBOIS André	Délégué régional	Non	
Fédération du Cantal pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (le Président ou son représentant)	M. PAVOT Jean-Pierre	Président de l'AAPPMA de Murat	Oui	
Fédération de la Haute-Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (le Président ou son représentant)	M. NICOLAS Stéphane	Responsable technique	Oui	
Fédération de la Région Auvergne pour la nature et l'environnement (le Président ou son représentant)	M. BEC Joël	Administrateur de l'association	Excusé	Pouvoir
Association Vive l'Alagnon (le Président ou son représentant)	M. BRUN Hervé	Président	Excusé	Pouvoir

représentant)				
SNCF (le Président ou son représentant)	M. LLORENS Didier	Chargé de mission environnement et DD	Non	
MEMBRES DU COLLEGE DE L'ETAT	NOM DU REPRESENTANT	FONCTION	PRESENT	POUVOIR
Préfet du Loiret – Préfet coordonnateur du Bassin Loire Bretagne	Mme RAFFARD Catherine		Non	
Préfet du Cantal – Préfet coordonnateur du SAGE Alagnon	M. VIVET Vincent	Secrétaire Général du Sous-Préfet	Oui	
Délégué interservices pour l'eau de la Haute Loire	Mme BERNARD Myriam	Direction Départementale des Territoires du Cantal (DDT 43), Service Environnement	Oui	
Chef de la mission interservices de l'eau du Cantal (MISE)	Mme LAVEST Anne (adjointe au chef du service Environnement)	Direction Départementale des Territoires du Cantal (DDT 15), Service Environnement	Oui	
Chef de la mission interservices de l'eau du Puy-de-Dôme (MISE)	Mme NICOLAU Nathalie	Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme (DDT 63), Bureau de l'eau et de la qualité des milieux	Oui	
Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne	M. RENOUC Luc	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne (DREAL), Service de l'Eau, de la Biodiversité et des Ressources	Oui	
Délégué régional de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	M. BESSEY Cyril	Agence de l'Eau Loire Bretagne, Délégation Allier – Loire amont	Oui	
Délégué Régional de l'Agence Française pour la Biodiversité	M. MARTIN René	SD AFB	Non	
Représentant de l'Office National des Forêts (ONF)	Mme JOLY Vanessa	Responsable Est-Cantal	Oui	

INVITES			
NOM DE LA STRUCTURE	NOM DU REPRESENTANT	FONCTION	PRESENT
Club Mouche Saumon Allier ANPER-TOS	M. GREBOT François	Vice-Président	Oui
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CANTAL (Le Président ou son représentant)	M. NIGOU Vincent	Technicien	Oui
FDAAPPMA 15	Mme TRONCHE Agnès	Responsable technique	Oui
SIGAL / SAGE Alagnon	Mme MERAND Véronique	Animatrice du SAGE	Oui
SIGAL	M. PONSONNAILLE Guillaume	Directeur / animateur CT	Oui
SIGAL	Mlle. JOZROLAND Manon	Chargée de communication/CTVB	Oui

Mme VIGUES Présidente de la CLE, accueille les participants et précise que plusieurs membres de la CLE ont changé : M. Alain BONNET de l'AFB est remplacé par M. René MARTIN, M. Alain FIALIP élu de la CA43 est remplacé par M. Dominique BERTRAND, Mme Mireille GARDES (technicienne CA43) est remplacée par M. Landry MARSAUD, Mme Pascale MONIER élue de

la CA15, est remplacée par M. Mathieu IZABEL. Mme Vigues salut l'engagement de ces personnes qui ont participé avec assiduité à l'élaboration du SAGE.

Le quorum est atteint grâce aux présences et aux pouvoirs.

Mme VIGUES rappelle ensuite que le SAGE a été approuvé en date du 30 septembre 2019 puis laisse la parole à Mme MERAND qui présente ensuite l'ordre du jour.

PRIORISATION DES ACTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE (VOTE)

Mme MERAND explique que l'objectif est de présenter une proposition de priorisation des actions prévues au SAGE. Les fiches A3 sont organisées par thématiques et ont vocation à être conservées sur le long terme pour suivre l'avancement du SAGE.

Elle présente ensuite comment sont organisées ces fiches puis en présente les points-clés par thématique et leur imbrication dans le temps (cf. fiches). Elle propose aussi une organisation de la gouvernance pour le lancement et le suivi de ces actions (comité restreint/commission/Bureau/CLE). M. VEDRINES s'inquiète de la lourdeur possible de ce dispositif et s'interroge notamment sur la notion de comité restreint. M. NICOLAS explique que d'autres SAGE fonctionnent sur ce principe sans que cela ne soit formalisé. Des groupes de travail sont organisés selon les besoins et les actions à mener. Mme MERAND précise que les commissions et Bureau ne seront rassemblés qu'en cas de besoin de préparation de la CLE ou de point d'étape important par exemple. Elle rassure en expliquant que l'objectif n'est pas de multiplier les réunions.

Elle présente ensuite le plan de charge de la cellule d'animation 2020-2021. Elle précise que ce document a aussi vocation à être conservé pour suivre l'avancement des actions. Elle présente chacune d'elles, les priorités associées proposées et la justification des choix effectués (cf. fiche).

Mme BERNARD précise suite au dernier point de la fiche que le législateur n'a pas prévu de consulter les CLE sur les dossiers de déclaration et donc que la DDT43 ne transmettra pas en amont pour avis les dossiers de déclaration à la CLE.

M. DESTANNES regrette qu'à peine le SAGE lancé dans sa mise en œuvre on constate déjà des divergences de coopération entre DDT.

Mme LAVEST précise qu'il est prévu une harmonisation des arrêtés cadre sécheresse entre fin 2019 et 2020, à l'initiative du Préfet de Région.

Mme BERNARD souligne qu'une harmonisation est souhaitable au regard des divergences qui sont mentionnées chaque AP cadre sécheresse départemental concernant les mesures de restriction. Cependant ce travail d'harmonisation est déjà enclenché depuis plus d'un an avec la région AURA mais surtout avec le bassin Loire Bretagne. En effet, la vision d'une cohérence au regard du bassin hydrographique est prépondérante et apparaît la plus légitime. Pour exemple, cette année en date du 19 juillet 2019 et pour la première fois le préfet coordonnateur de bassin LB après avis du Comité de Gestion des Réservoirs de Naussac et Villerest et des Étiages Sévères du bassin Loire-Bretagne (CGRNVES) a imposé le niveau d'alerte sur les axes Allier et Loire et tous leurs affluents avec des mesures de restriction qui lui sont propres. Il faut engager des réflexions sur une harmonisation des mesures de restriction mais pas seulement à l'échelle de deux départements.

M. VEDRINES souligne que cette mise en cohérence cristallise de fortes attentes de la part des acteurs. Les limites départementales ne doivent pas être un frein, la logique bassin hydrographique doit être respectée. La CLE doit être un outil de concertation privilégié pour ce travail.

Mme VIGUES procède au vote, la proposition de priorisation est validée à l'unanimité.

TABLEAU DE BORD ET INDICATEURS : MODE D'ACTUALISATION/PRIORISATION

Mme MERAND explique que le tableau de bord est constitué de nombreux indicateurs déclinés par actions ce qui représente 51 indicateurs de pression, 76 indicateurs d'état et 98 indicateurs de réponse. Elle souligne l'hétérogénéité des calculs, des sources de données, des formats et de leur disponibilité. Sont donc aussi à prendre en compte le temps de traitement et l'intégration à la base de données et au tableau de bord interactif. Elle explique qu'elle a essayé de classer et pondérer ces indicateurs selon les facilités de récupération et de traitement de la donnée pour proposer une fréquence de mise à jour. Elle propose de partir sur une mise à jour globale tous les 4 ans et sur une mise à jour partielle annuelle d'une centaine d'indicateurs. Les participants n'y voient pas d'objection, il est convenu que Mme. MERAND fera part de l'avancement de ce travail pour l'adapter éventuellement.

TABLEAU DE BORD INTERACTIF

Mme MERAND explique que ce travail de recueil des données est aussi valorisé via le tableau de bord interactif dont le lien sera mis en ligne sur le site internet du SIGAL. Elle présente son organisation générale et invite les membres de la CLE à le consulter plus en détail.

Lien vers le tableau de bord : <http://www.alagnon-sigal.fr/tableau/index.html>

M. NICOLAS demande s'il n'existe pas un outil « tableau de bord » disponible à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. M. BESSEY explique que des outils SIG mettant à disposition des données existent mais pas spécifiquement pour le suivi des SAGE et la valorisation des données locales.

M. NICOLAS demande si le tableau de bord est géré par une véritable base de données. Mme MERAND précise que c'est bien le cas, le SIG est associé à un logiciel gestionnaire de base de données (PostGis+pgAdmin).

PRESENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DU SAGE (VOTE)

Mme MERAND explique que la feuille de route est une demande de l'agence de l'eau. Elle doit être coconstruite par la CLE, la structure porteuse et la cellule d'animation. Elle doit notamment comprendre la recherche de mutualisations possibles entre structures porteuses de SAGE ou CT. Son respect conditionne le maintien du taux maximal d'aide pour l'animation du SAGE.

Elle précise que le conseil syndical du SIGAL a validé la FDR le 5 juillet dernier. Elle présente ensuite les principales mutualisations et les actions communes prévues entre le CT et le SAGE et entre SAGEs limitrophes.

M. BESSEY explique que l'élaboration d'un SAGE est une procédure très cadrée. A contrario, sa mise en œuvre l'est beaucoup moins. L'idée de cette feuille de route est de remettre du sens dans le travail à réaliser durant cette dernière phase, organiser les mutualisations et rationaliser l'animation lorsque c'est nécessaire. Il précise que pour le bassin de l'Alagnon, les mutualisations sont de fait réalisées et ce travail ne pose donc pas de problème.

Mme VIGUES soumet ensuite cette feuille de route au vote de la CLE qui la valide à l'unanimité (hors vote de l'AELB qui s'abstient car à l'origine de la demande).

ASSOCIATION DE LA CLE / PROGRAMME DE MESURE (2022 – 2027) (VOTE)

Mme MERAND explique que la révision du PDM intervient dans le cadre de la mise à jour du SDAGE. Elle explique que M. BURLLOT, Président du comité de bassin Loire-Bretagne a souhaité associer les CLE en amont des travaux techniques réalisés habituellement à la révision du PDM. Cette consultation doit permettre à l'animateur de disposer des orientations générales de la CLE en amont de cette concertation technique. Mme MERAND explique qu'elle s'est appuyée, comme demandé par M. BURLLOT sur les connaissances du territoire pour établir un tableau de synthèse des enjeux principaux, actions prioritaires et freins potentiels. Elle invite alors les membres de la CLE à donner leur avis pour l'aider à rédiger un avis global au nom de la CLE.

M. GREBOT propose l'enjeu lié à la gestion de crise en précisant les actions réellement menées dans ce contexte. M. VEDRINES propose : quelles priorités fixer en termes d'utilisation de la ressource, comment partager l'eau ? M. NICOLAS pense qu'il s'agit de 2 sujets distincts : le premier à court terme est : comment gérer la crise ? et le second, à plus long terme : quelles priorités pour l'utilisation des ressources ? M. VEDRINES estime que les deux sont liés, une évolution/rationalisation des prélèvements permettant de diminuer la pression sur la ressource en période de crise.

M. NICOLAS souligne que l'enjeu sur le bassin est surtout centré sur la préservation par exemple au niveau piscicole (hors migrateurs). Il explique qu'il reste encore sur ce bassin des masses d'eau globalement en bon état et qu'il convient donc d'y cibler des financements dans un souci de préservation. M. DESTANNES appuie cette remarque notamment sous l'angle des zones humides. En effet, si une partie à disparu, notre bassin, contrairement à d'autres en possède encore qu'il convient de protéger.

M. NIGOU met en avant les perspectives de stockage d'eau hors période estivale. L'eau stockée étant alors à partager entre les usages. M. NICOLAS n'est pas du même point de vue. Il explique que la solution des retenues est une fausse bonne idée qui conduit à un engrenage (développement d'une agriculture gourmande en eau inadaptée à la ressource disponible qui nécessite de stocker davantage...). Il préconise de travailler plutôt sur une adaptation des cultures et des changements de pratiques. Il constate aussi que lorsque la pluviométrie est déficitaire comme ce fut le cas cette année, les retenues n'ont pas pu se remplir ce qui démontre la limite de cet outil.

M. BESSEY rappelle l'importance du rôle des zones humides pour le stockage d'eau et leurs fonctions de ralentissement des écoulements (notion de temps de transferts) permettant de garder l'eau sur le territoire. Il explique aussi que le programme d'intervention de l'agence reste fléché prioritairement vers les masses d'eau dégradées.

M. NIGOU précise que les retenues ne servent pas qu'à irriguer les cultures mais aussi à l'abreuvement des animaux.

M. DESTANNES explique que les agriculteurs qui possèdent des zones humides sur leurs terrains ont été « sauvés » cette année. Ces zones, sans être de grandes qualités nutritionnelles, ont évité aux agriculteurs de distribuer du foin. Il reconnaît aussi que l'élevage permet de maintenir les milieux ouverts et donc de maintenir ce type de zones humides.

M. NIGOU propose de travailler avec les agriculteurs pour diminuer les prélèvements sur les réseaux d'eau potable. Ce travail étant à faire avec les élus pour identifier les alternatives. M. BESSEY explique qu'un appel à projets va être lancé par l'AELB concernant les économies d'eau.

Pour M. VEDRINES, l'enjeu est d'être capable de concilier le développement économique avec la préservation des masses d'eau. Il souligne la nécessité de mettre en œuvre des actions et vérifier la bonne application des obligations notamment en matière de prélèvements.

M. NICOLAS affirme que si la concertation est nécessaire, une action coercitive l'est aussi. Il est ainsi nécessaire de disposer d'une action de police environnementale forte.

Mme MERAND propose de rédiger un avis sur la base de ces échanges et du travail préparatoire effectué.

Il sera soumis par mail pour validation définitive.

CONSULTATION DE LA CLE SUR LA RECONNAISSANCE DU SIGAL EN TANT QU'EPAGE (VOTE)

Mme MERAND rappelle le contexte réglementaire de cette consultation et la nécessité de transformer le SIGAL en EPAGE pour permettre la délégation de maîtrise d'ouvrage des différents items de la GEMAPI. Elle explique quelles sont les différences entre statuts actuels et futurs. Elle met aussi en avant les avantages (regroupement d'opérations, réactivité, mutualisations, etc.) d'une maîtrise d'ouvrage (même déléguée) exercée par une seule structure locale de bassin versant par ailleurs déjà reconnue. Mme MERAND propose à la CLE de répondre aux 4 questions proposées par la DREAL dans le cadre de cette consultation officielle (cf. avis rendu).

La Présidente de la CLE invite ses membres à voter. L'avis rendu à l'unanimité par la CLE est favorable sans réserve à la transformation du SIGAL en EPAGE ainsi que sur les modifications de statut associées.

QUESTIONNAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT ET LE ROLE DES CLE (DU MINISTERE)

Mme MERAND explique que ce questionnaire intervient dans le cadre du chantier national d'évaluation de la mise en œuvre de la politique des SAGE. Il concerne notamment les règles de fonctionnement de la CLE, sa composition, son rôle et son assise. Elle propose de passer en revue certaines questions du questionnaire qui paraissent incontournables.

Avis de la CLE :

- **Durée du mandat** des membres de la CLE : durée optimale ? quelle durée ? *Proposer une durée de six ans qui interviendrait systématiquement juste après les élections municipales.*
- Seriez-vous favorable à ce qu'un pourcentage de représentants d'**EPCI** soit formellement fixé dans la composition du collège des élus ? Pourquoi ? *La CLE considère que les EPCI doivent être représentées à travers les élus par ailleurs déjà présents en CLE comme c'est le cas actuellement, sans formalisation spécifique. La CLE souligne néanmoins l'importance de faire le lien via ces élus avec les EPCI désormais compétents en GEMAPI (seulement délégation future au SIGAL).*
- Estimez-vous que les **acteurs de l'aménagement** sont suffisamment représentés au sein de la CLE ? quelles compétences et structures en charge de l'aménagement du territoire doivent-être selon vous recherchées ? Création d'un collège à part entière réservé aux acteurs de l'aménagement ? Association à la CLE en tant que personnalité qualifiée ? *(Exemples évoqués : SEM Lioran, structures porteuses de SCOT). La CLE considère que*

les élus déjà présents suffisent à faire le lien car ils participent aussi aux autres instances de l'aménagement et son eux-mêmes les acteurs centraux de l'aménagement.

- Estimez-vous que la **CLE manque de légitimité** ? Quelles **prérogatives** pourraient lui être attribuées ? Quels **autres leviers d'actions** permettraient selon vous de renforcer la légitimité des CLE au niveau local ?
La CLE ne dispose pas de moyens nécessaires pour apporter des éléments juridiques pour répondre à cette question. Néanmoins la CLE doit être entendue lorsqu'elle rend des avis, mais elle n'a pas vocation à se substituer aux services en charge de l'application de la réglementation (moyens notamment insuffisants).
- Estimez-vous que les CLE devraient bénéficier du **statut de PPA** à l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme ? *La CLE souhaite être associée de façon systématique à l'élaboration/révision de tous les documents d'urbanisme. Il n'est par contre pas souhaitable qu'elle soit associée à toutes les phases d'élaboration/révision mais plutôt en amont, lors de la rédaction du PADD par exemple et pour apporter des éléments d'aide à la décision en fonction des points d'étape.*

ZOOM SUR L'EPISODE DE SECHERESSE

Mme MERAND explique que cette année a été particulièrement déficitaire en termes d'hydrologie. En témoigne le déficit de recharge des nappes souterraines et de précipitations depuis le mois de mars. La moyenne des températures est en hausse de 2 degrés. Elle présente aussi les débits journaliers au niveau de la station hydrométrique de Lempdes-sur-Alagnon. Ceux-ci, à l'exception d'épisodes orageux localisés, sont restés très bas depuis la fin juin (sous le DOE puis sous le DCR) et ce jusqu'à mi-octobre. Elle explique que certains prélèvements se sont poursuivis malgré les diverses interdictions.

Elle présente ensuite la chronique des AP sécheresses 2019 et souligne l'hétérogénéité des niveaux déclenchés, de leur échelonnement dans le temps et des mesures de restrictions. Elle propose que la CLE participe activement au travail d'harmonisation des arrêtés cadre sécheresse et à la prise en compte des valeurs seuils préconisées dans le SAGE. Elle propose qu'un travail de recherche et de mise en œuvre d'actions de communication/sensibilisation soit réalisé en période de crise pour relayer l'information réglementaire.

M. NICOLAS complète en expliquant que le déficit a un impact très important sur l'évapotranspiration. Les sols se sont en effet asséchés fortement pendant plusieurs semaines. Mme NICOLAU explique qu'une forte canicule a eu lieu fin juin et peu de précipitations hivernales ont été enregistrées.

M. NICOLAS pense que de tels événements pourraient être mieux anticipés dès la sortie d'un hiver déficitaire comme celui-ci. Mme NICOLAU explique que cela reste difficile car même si l'hiver est fortement déficitaire, une forte pluviométrie au mois de mai peut toujours être enregistrée. Elle complète en expliquant qu'il y a absence de recharge de la nappe depuis 3 ans malgré sa forte inertie.

Concernant la communication en temps de crise, elle explique qu'il est difficile de trouver des solutions de communication efficace. M. VEDRINES propose de s'appuyer sur les réseaux sociaux et agir en cas de non-respect. M. NICOLAS estime que les particuliers ne sont pas les seuls à sensibiliser, mais que les plus gros consommateurs sont les agriculteurs que l'on voit notamment arroser par aspersion en pleine journée malgré la pénurie et les arrêtés préfectoraux. Mme BERNARD explique qu'il ne faut pas stigmatiser une catégorie d'usagers et rester équitable en termes de contrôle. Elle précise que 150 contrôles ont été réalisés avec 85 rappels à la loi et 4 procès-verbaux.

M. GREBOT explique que la sanction doit être systématique et immédiate sinon « c'est la porte ouverte aux abus ». Il note le peu de contrôles effectués au regard de ce qui se passe à l'étranger. La réglementation y est en effet appliquée à la lettre sans rappelle à la loi. Il fait ainsi le parallèle avec les sanctions appliquées systématiquement en cas d'infraction au code de la route et ne comprend pas pourquoi les sanctions ne sont pas appliquées pour protéger la ressource en eau.

M. NICOLAS explique que les fédérations sont dépitées et épuisées par ce problème de non efficacité de la police environnementale. Il souhaite qu'il y ait une réelle cohérence entre le discours en CLE et sa mise en application.

M. TOURVIELLE note que les actions de sensibilisation doivent être tournée vers la jeunesse afin de changer efficacement les mentalités futures notamment en ce qui concerne le rapport à la loi et au respect de son application (PV...).

Mme TRONCHE explique que des échelles limnimétrique ont été posées sur les bassins versants de la Dordogne et du territoire du SICALA accompagnés de pictogrammes dont il doit être possible de s'inspirer.

COMMUNICATION

Mme MERAND présente les différents outils de communication en cours d'élaboration : le guide d'application du SAGE à destination des collectivités, la carte interactive inter-SAGE, la journée thématique sur les zones humides, le projet de grille de transcription dans les PLU, le mode de diffusion des documents du SAGE et les autres projets de communication : la lettre 6, les autres guides d'application, le flag du SAGE, la communication sur le volet quantitatif. Il est convenu de laisser 2 semaines aux membres de la CLE pour faire part de leurs éventuelles remarques sur le guide des collectivités. Mme LAVEST explique que le guide comprenant des pictogrammes lui paraît ainsi très lisible.

En conclusion de la réunion, M. BESSAY souligne le travail réalisé durant plus de 10 ans pour élaborer ce SAGE et arriver jusqu'à son approbation. Il souligne le travail du SIGAL (agents et élus) et des membres de la CLE. Il précise que malgré les tensions qui peuvent exister on est plus fort ensemble et met ainsi en avant la notion d'intelligence collective.

Mme VIGUES remercie l'ensemble des participants et les invite à participer à l'apéritif et au buffet.

P.J. : retrouvez les documents associés sur le site internet : <http://www.alagnon-sigal.fr/le-sage/documents-et-publications/>

*La Présidente de la CLE du SAGE Alagnon,
Mme. Nicole VIGUES*



